Zeitschrift: Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen
Band: 26/1940 (1940)

Artikel: La surcharge des programmes
Autor: Lachenal, Adrien
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-39954

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La surcharge des programmes

Par Adrien Lachenal, Conseiller d'Etat
Chef du Département de l'Instruction publique de Genève

La question des programmes des études est posée en Suisse d'une façon générale. Elle l'est en tout cas à Genève. On doit pouvoir la résoudre sans envisager une réforme fondamentale de toute l'instruction du second degré, ni même des règlements des examens de maturité cantonale conditionnés, il ne faut pas l'oublier, par le règlement fédéral.

On souffre – les élèves et les maîtres – de la surcharge des programmes; les spécialistes, qui dominent mieux l'ensemble de leur enseignement et voient plus nettement le but à atteindre, ne sont pas toujours les fautifs, bien au contraire. Les programmes même détaillés ne peuvent pas donner les limites exactes de l'enseignement et les professeurs sont tentés d'enseigner un total de connaissances qui leur semble indispensable et qu'ils appellent souvent le minimum nécessaire à un homme cultivé. Choisissons comme correctif cette définition de la culture: „ce qui reste alors qu'on a tout oublié!"

L'encyclopédisme est une plaie. Il force à parcourir à toute vitesse de trop nombreux chapitres où les sujets défilent sans qu'il en reste rien dans la mémoire des élèves. Ceux-ci ne doivent pas être traités comme des voyageurs à forfait qui visitent une ville en une demi-journée. Combien de fois, le professeur ne constate-t-il pas que telle partie du programme, traitée quelques mois auparavant, est complètement oubliée. Choisir quelques chapitres essentiels est préférable. L'adolescent s'en souviendra dans la mesure où il aura participé personnellement à cette étude.

Il faut donc faire des coupes énergiques dans nos programmes et tout le monde en convient. Mais comment les réaliser? Les moyens sont en somme assez simples; nous les expérimentons à Genève et j'espère arriver à réaliser cette indispensable réforme.

La première chose à obtenir est la coordination des écoles entre elles. De l'enseignement enfantin jusqu'à la maturité, la liaison doit s'effectuer sans heurt et sans double emploi. Mieux vaut renoncer à aborder une discipline ou certains chapitres d'une discipline dans une école, que de déflorer un sujet sans profit pour la suite des études. Une question qui dépasse la compréhension d'élèves trop jeunes doit être laissée de côté. On la reprendra plus tard, dans une autre classe. Peu importe que des élèves, s'ils sont libérés de la scolarité obligatoire et ne suivent pas des écoles supérieures, ne voient jamais ce sujet: une connaissance superficielle ou purement

livresque est inutile, je dirai même nuisible. Mais alors vient s'imposer la nécessité de faire fixer les plans d'études d'une école non seulement par les maîtres de celle-ci, mais encore par ceux des écoles inférieures, des écoles parallèles et de celles qui leur font suite. Tout double emploi peut être ainsi supprimé.

Des commissions de maîtres chargés de l'enseignement d'une discipline doivent en outre procéder à la revision du programme; leur tâche est de préciser le détail des sujets à traiter, les notions à laisser de côté. Par exemple, il faut unifier la nomenclature grammaticale. A Genève, une commission spéciale est constituée et elle réunit des maîtres secondaires et un représentant de l'enseignement primaire. Elle s'occupe non seulement de la nomenclature grammaticale du français, mais de celle des langues classiques et vivantes. Cette unification aura, je l'espère, de bons résultats; elle facilitera le travail des maîtres et des élèves, dans un domaine où il y a autant de termes spéciaux que de grammairiens.

Ces mesures, on le voit, n'ont rien de draconien. Ainsi la vision superficielle d'une masse énorme de notions sera remplacée par l'étude sérieuse des sujets essentiels. L'esprit de nos élèves n'en sera pas moins cultivé; ils auront la „tête mieux faite" plutôt que trop pleine.